

**APPEL A CANDIDATURES**  
**ATELIERS COLLECTIFS DE PREVENTION**  
**CAHIER DES CHARGES 2018**  
**Mis en place dans le cadre du programme Inter régimes LABEL VIE**

**Date limite de remise des projets : 16/02/2018**

**Actions à réaliser avant le 31/12/2018**

- I – Contexte**
- II – Objectifs**
- III – Modalités d'intervention**
- IV – Population cible**
- V – Thématiques**
- VI - Mise en œuvre des ateliers**
- VII – Echancier - Evaluation**
- VIII – Critères d'instruction**
- IX – Financement**
- X – Composition du dossier**
- XI – Dépôt des dossiers de candidature**

## **I – Contexte**

L'Assurance retraite s'attache à promouvoir une politique de prévention et d'accompagnement qui permet de concevoir et d'organiser les réponses les plus adaptées aux attentes et aux besoins spécifiques des séniors autonomes relevant des GIR 5 et 6 socialement fragilisés, nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie.

Conformément à la circulaire de la CNAV du 24 juin 2016, la CARSAT Alsace-Moselle soutient à travers sa politique d'action sociale des actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre d'une stratégie inter régime et interbranche.

La CARSAT AM, membre de l'association Inter régime Label VIE (CARSAT, MSA, RSI,) souhaite compléter son offre par un appel à candidatures pour développer des actions collectives de prévention sur le département de Moselle pour l'année 2018.

L'objectif est de favoriser le "Bien vieillir" et de soutenir l'émergence d'initiatives en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées non dépendantes.

Les projets susceptibles d'être financés sous forme de subvention concerneront prioritairement la mise en place d'ateliers collectifs de prévention, favorisant également le lien social.

## **II – Objectifs**

Préserver l'autonomie  
Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées  
Renforcer le lien social  
Entretenir le capital santé  
Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

## **III – Modalités d'intervention**

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs de trois séances minimum d'au moins deux heures chacune (sauf pour l'APA et l'informatique, 1h – 1h30). Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1). Les outils de suivi et d'évaluation sont fournis par la CARSAT AM.

## **IV – Population cible**

Les personnes retraitées vivant à leur domicile en situation de fragilité (GIR 5/6).

## V – Thématiques

En 2018, la CARSAT AM pour enrichir les actions de Label VIE recherche des opérateurs pour réaliser des actions collectives de prévention sur les thématiques suivantes\* :

Thématique sociale	Contenu de l'atelier	Nbr ateliers	TERRITOIRE
Bienvenue à la retraite	Permettre aux nouveaux retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite Approche psycho sociale de la retraite - Prendre soin de sa santé Activités et projets, importance du lien social Bien vivre chez soi, confort et économie d'énergie Démarches administratives et juridiques, connaissances des acteurs associatifs	5	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (1 atelier) Bassin Houiller (1 atelier) Moselle Est (1 atelier) Sud Mosellan (1 atelier)
Activité physique adaptée	Promotion de l'activité physique. Activité physique régulière, progressive, adaptée, sécurisée. Sensibilisation et mise en pratique dans le cadre d'une démarche pérenne.	15	Metz Orne (3 ateliers) Nord Thionvillois (3 ateliers) Bassin Houiller (3 ateliers) Moselle Est (3 ateliers) Sud Mosellan (3 ateliers)
Equilibre	Prévention des chutes diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes tout en travaillant également sur leur dédramatisation	11	Metz Orne (2 ateliers) Nord Thionvillois (3 ateliers) Bassin Houiller (2 ateliers) Moselle Est (3 ateliers) Sud Mosellan (1 atelier)
Mémoire	Préserver les capacités cérébrales des personnes âgées autonomes en les stimulant, améliorer la qualité de vie et faire face aux petites pertes de mémoire de la vie	10	Metz Orne (1 atelier) Nord Thionvillois (2 ateliers) Bassin Houiller (2 ateliers) Moselle Est (3 ateliers) Sud Mosellan (2 ateliers)

	<b>courante.</b>		
<b>Nutrition</b>	<b>Promotion de comportements nutritionnels favorables à une approche globale et positive du Bien vieillir</b> <b>Connaître les repères de consommation du PNNS</b> <b>Respecter les rythmes quotidiens des repas</b> <b>Inciter à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée</b>	<b>5</b>	<b>Metz Orne (1 atelier)</b> <b>Nord Thionvillois (1 atelier)</b> <b>Bassin Houiller (1 atelier)</b> <b>Moselle Est (1 atelier)</b> <b>Sud Mosellan (1 atelier)</b>  <i>Nord Thionvillois : en particulier Hayange, Fameck, Algrange, Maizière les Metz...</i>

\* Les référentiels contenant le contenu des ateliers « thématiques socles » figurent sur le site [pourbienvieillir.fr/espace pro/médiathèque/en savoir plus](http://pourbienvieillir.fr/espace-pro/médiathèque/en-savoir-plus).

#### VI - Mise en œuvre des ateliers :

L'action doit obligatoirement être terminée avant le 31/12/2018. Un minimum de 10 participants par atelier est requis sauf pour la thématique informatique avec 8 participants minimum.

#### Logistique :

L'opérateur cible la commune, a en charge la recherche de la salle, et la concertation avec les acteurs locaux.

Une programmation détaillée des ateliers est indispensable.

Le projet de programmation des actions concernant leur implantation et leur calendrier devra être approuvé par la CARSAT AM avant sa mise en œuvre, ceci afin de veiller à une planification harmonieuse sur le terrain.

**1 mois avant la 1ère séance, la CARSAT AM est informée de la date de démarrage et du lieu de l'action (fiche de liaison). La sectorisation indiquée devra être respectée et tout changement devra être validé par la CARSAT AM.**

#### Communication :

L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior. Il valorise l'association Label VIE dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo Label VIE). Transmission à la CARSAT AM avant le début de l'atelier.

La fiche de liaison et un exemplaire du document de communication sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à [polepreventionpartenariats@carsat-am.fr](mailto:polepreventionpartenariats@carsat-am.fr)

## VII – Echancier - Evaluation

Tous les documents d'évaluation ainsi que la fiche de présence seront transmis par la CARSAT AM après la notification de l'accord de la subvention.

- **A l'issue de la 1ère séance**, la CARSAT AM est systématiquement informée du nombre de participants par l'envoi de la fiche de présence à l'atelier, elle comporte : nom/prénom et adresse de la personne, son âge et son régime d'appartenance à une caisse de retraite.
- **A l'issue de l'atelier** : l'évaluation initiale T0 de l'atelier complété à la première séance (état des lieux, nombre de bénéficiaires...) et l'évaluation finale T1 complétée à la dernière séance de l'atelier, accompagnées de la liste de présence sont transmis à la CARSAT AM sous 15 jours.
- **A l'issue de l'action** : l'évaluation finale de l'action financée avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à la CARSAT AM **avant le 31/12/2018**.

Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de la CARSAT AM cas échéant.

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à [polepreventionpartenariats@carsat-am.fr](mailto:polepreventionpartenariats@carsat-am.fr)

## VIII – Critères d'instruction des dossiers

Ne pourront être étudiés que les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique, ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (diplômes ou justificatifs de formation).

Une attention particulière est accordée aux projets :

- proposant des solutions concrètes de mobilisation des personnes pour constituer les groupes
- cherchant à intégrer les populations les plus vulnérables et les plus éloignées des actions de prévention.
- proposant des ateliers sur les territoires de l'observatoire des fragilités : un Atlas des fragilités cible les territoires prioritaires d'intervention sur les 5 territoires d'autonomie de Moselle (possibilité de consulter l'Atlas sur le site de la CARSAT AM).

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers. Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

## **IX – Financement**

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.

**Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et la CARSAT AM).**

**Le versement de la subvention sera conditionné à la production d'un bilan d'évaluation quantitatif, qualitatif et budgétaire (voir chapitre VII – Echancier - Evaluation).**

La subvention accordée par la CARSAT AM finance intégralement le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place. Dans le cas contraire seul les ateliers réalisés seront financés au prorata du budget réel utilisé.

En aucun cas le budget réel utilisé ne pourra dépasser le montant accordé dans la convention.

Les décisions prises par la CARSAT AM ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

## **X – Composition du dossier**

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à la CARSAT AM, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Diplômes, justificatifs de formation
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou le cas échéant à la Préfecture
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier)
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations certifiés conformes par le Président.
- Attestation du numéro de SIRET
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2017,

### **Si l'organisme est privé à but lucratif :**

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

### **Si l'organisme est public :**

Relevé d'identité bancaire ou postal (original).

## **XI – Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers complets datés, signés sont envoyés avant la date limite fixée au **16/02/2018**

Par courrier

### **Adresse Postale :**

CARSAT AM  
Pôle Gestion prêts et subventions  
36, rue du Doubs  
67011 Strasbourg Cedex 1

et par mail

### **Adresse mail :**

[servicegestionpretssubventions@carsat-am.fr](mailto:servicegestionpretssubventions@carsat-am.fr)